



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires
Régionales**

ACCORD-CADRE

**MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES
OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES PORTÉES PAR LES
SERVICES DE L'ÉTAT ET CERTAINS ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE LA RÉGION OCCITANIE**

**REFERENCE :
2026PFRAOCC002**

ANNEXE 2

**DISPOSITIONS RELATIVES A LA SÉCURITÉ
DES SITES DE LA DIRECTION
INTERRÉGIONALE DES SERVICES
PÉNITENTIAIRES (DISP)**



Les dispositions propres à la sécurité des sites de la Direction Interrégionales des Services Pénitentiaires (DISP) s'articulent autour de trois (3) axes :

1. Les matériels interdits par principe : une description en est faite dans l'annexe 2A ;
2. Les clauses générales de sécurité, objets de l'annexe 2B ;
3. Le certificat de confidentialité, disponible en annexe 2C.